

## II

*La Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique  
à l'Ambassadeur du Canada*

(Traduction)

Washington

Le 16 octobre 2012

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note n° WSHDC001 datée du 15 octobre 2012, laquelle est reproduite intégralement ci-après :

« J'ai l'honneur de me référer aux récentes recommandations de la Commission du saumon du Pacifique au sujet du chapitre 4 de l'Annexe IV du *Traité entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant le saumon du Pacifique*, signé à Ottawa le 28 janvier 1985, tel qu'amendé (le « *Traité* »). L'expiration automatique de ce chapitre est prévue pour le 31 décembre 2012. J'ai donc l'honneur de proposer que nos deux gouvernements concluent un accord, conformément à l'Article XIII du *Traité*, en vue d'apporter l'amendement suivant à l'Annexe IV :

Que le libellé du paragraphe 1 du chapitre 4 de l'Annexe IV soit remplacé par ce qui suit : « Les dispositions du présent chapitre visent la période de 2005 à 2013, inclusivement. »

« Si la proposition énoncée dans la présente note agréée à votre gouvernement, j'ai l'honneur de proposer que cette note, dont les versions en langue française et anglaise font également foi, ainsi que votre réponse affirmative, constituent entre nos deux gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de la deuxième note faisant partie d'un échange ultérieur de notes confirmant l'achèvement de toutes les procédures internes nécessaires à l'entrée en vigueur du traité par chacune des Parties, et demeurera en vigueur pour une période d'un an commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Son Excellence

Gary Doer,

Ambassadeur du Canada.